

Compte-rendu de l'audience SNUipp/FSU avec la DASEN du jeudi 18 octobre 2012

Présents pour l'administration :

- Mme LAPORTE Élisabeth, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)
- Mme VILACEQUE Nathalie, IEN adjointe à la DASEN, 1^{er} degré
- M. BLONDEL Didier, DASEN adjoint 2nd degré
- Mme DECOLASSE-TOMCZAK Karine, secrétaire générale

Présents pour le SNUipp :

- Mme ABRAHAM Sophie, secrétaire départementale, déléguée des personnels
- M GUYOT Serge, secrétaire adjoint, délégué des personnels
- Mme MERY Catherine, secrétaire adjointe, déléguée des personnels
- M RIPART Pierre, secrétaire adjoint, délégué des personnels
- Mme MARANDOLA Véronique, secrétaire adjointe, déléguée des personnels
- M THOMAS Denis, secrétaire départemental de la FSU, délégué des personnels

Le SNUipp/FSU a souhaité rencontrer la DASEN sur les points suivants :

1- La communication avec notre organisation et le paritarisme

L'audience a démarré sur une longue discussion autour du boycott de la CAPD du jour suite à la restriction concernant la possibilité de siéger des délégués des personnels suppléants, qui constitue pour nous une régression par rapport à nos droits. La DASEN nous a fait un rappel des textes réglementaires.

Décret du 28 mai 82 modifié, article 15 : les titulaires sont convoqués et les suppléants sont informés. Ils peuvent siéger mais ce n'est pas un droit que la DASEN oppose à la raison de service. Elle justifie son choix de ne plus autoriser les suppléants à siéger en CAPD s'ils ne sont pas remplacés par une situation très tendue du remplacement dans le département et la nécessité de réduire le nombre de journées de classe non remplacées.

A priori, les suppléants peuvent siéger. Nous lui avons rappelé que le problème du non-remplacement des maîtres n'est pas nouveau et qu'il est probablement moins grave que l'an passé puisque nous sommes encore légèrement excédentaires en personnels contrairement à l'an dernier où nous étions déjà déficitaires. Nous insistons sur le fait que ce ne sont ni les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) des délégués des personnels suppléants, ni celle des participants à des stages de formation syndicale, ni celles des personnels qui veulent se rendre à un RDV médical qui sont responsables de la situation tendue sur le remplacement mais bien plutôt le problème des suppressions de postes de remplaçants les années qui viennent de s'écouler. Le problème du non-remplacement des maîtres n'est pas un phénomène nouveau. Le remplacement des délégués des personnels les jours de CAPD ne coûtent quasiment rien en termes de remplacement (sur les 14 délégués des personnels du SNUipp seuls 3 sont à remplacer les jours de CAPD).

La DASEN nous répond que sa responsabilité est de faire en sorte que les élèves aient leurs professeurs. Elle indique qu'elle fera le maximum pour permettre aux suppléants de siéger en CAPD mais ne reviendra pas sur sa décision.

♦ Nous avons évoqué ensuite le problème de communication à l'avance d'un certain nombre de documents pour les CAPD (pas de documents préparatoires, des documents distribués en séance). Ces pratiques nous empêchent de jouer pleinement notre rôle de délégués des personnels : contrôle du travail de l'administration et de vérification des barèmes. La DASEN indique que la mise en place de la plateforme de gestion du 1^{er} degré a occasionné beaucoup de travail et l'absence d'une secrétaire générale, entre autres, ont eu des conséquences sur la transmission tardive d'un certain nombre de documents mais que cela devrait s'améliorer pour les prochaines CAPD. Elle souligne que les documents sur PDF2012 ont été transmis 8 jours avant.

♦ Nous avons aussi soulevé le problème des demandes qui n'aboutissent pas, ou partiellement, ou tardivement et des difficultés à joindre l'administration. Elle indique faire là aussi faire son maximum pour que cette situation s'améliore. Elle nous explique que la mutualisation des services n'est pas anodine et que les personnels administratifs travaillent sous pression et qu'ils ressentent parfois nos demandes comme pressantes. Nous faisons remarquer que nous ne méconnaissons pas la situation des administratifs en termes de personnels insuffisants et de surcharge de travail mais que nous même sommes sous pression car nous avons l'obligation de répondre à nos collègues. Elle précise que pour les demandes qui concernent des

situations personnelles, les services font le maximum pour répondre rapidement mais quand il s'agit de demande de documents qui n'existent pas et sont à créer, cela prend plus de temps.

♦ Concernant les nouvelles modalités de diffusion des fiches de paye : si la DASEN avait maintenu le service d'envoi des fiches de paye à l'IA de l'Oise cela aurait généré un coût très important (recrutement des personnels, machines à affranchir). Ce changement a été motivé par des restrictions budgétaires. La DASEN a demandé que soient extraits du fichier AGAPE les personnels qui ne sont pas sur site afin qu'ils reçoivent le bulletin de paye à leur domicile (à partir de celui d'octobre). Nous avons souligné le manque de communication en direction des collègues. Nous déplorons de n'avoir pas été consultés et demandons un retour aux anciennes modalités. Pas de réponse favorable à notre demande.

♦ Droit syndical et stage de formation syndicale du 23/10. Nous faisons part de notre désaccord de voir presque 1/3 des demandes refusées au titre de la continuité des services. Le droit à information syndicale est remis en cause particulièrement chez nos collègues ZIL et sur des petites structures (1 à 3 classes). La DASEN indique avoir recontacté chaque IEN pour que des ZIL non utilisés le jour du stage remplacent prioritairement les candidats au stage qui ont eu un refus.

2- L'augmentation des demandes institutionnelles et pression hiérarchique ressentie par les collègues.

Nous informons la DASEN que depuis la rentrée nous sommes interpellés par des collègues qui manifestent un malaise par rapport à la pression permanente qui s'exerce sur eux. Comme eux, nous partageons le sentiment d'une continuité dans le management des personnels plutôt qu'une rupture.

Nous illustrons notre propos par quelques exemples :

- **Multiplications des réunions en dehors du cadre de la 27^{ème} heure** et particulièrement pour les directeurs. En septembre, sur certaines circonscriptions il y a eu jusqu'à 3 réunions des directeurs. Elle va voir avec les IEN car manifestation c'est excessif.
- **Projet d'école** : les collègues sont en attente de consignes claires et la communication à ce sujet est très diverse d'un IEN à l'autre. La DASEN précise qu'au niveau académique, un avenant est préconisé mais qu'elle laisse la liberté aux écoles d'en rédiger un ou pas.
La poursuite des actions de l'ancien projet d'école est possible L'écriture du nouveau projet est différée ainsi que le temps spécifiquement dédié à sa rédaction. Les IEN ont été avertis dans un 1^{er} temps et une note va parvenir aux enseignants. Projet 2009-2012 reste donc valide. Elle fait confiance dans les équipes pour mettre en place des actions dans les écoles.
- **Projet EPS** : nous insistons sur la lourdeur de ce document et les multiples allers retours entre les écoles et circonscription qu'il occasionne. La DASEN indique qu'il va être revu et allégé car c'est un document lourd dont la cohérence mal comprise. Elle veut rationaliser les outils qui concernent les agréments des intervenants extérieurs. Elle veut le simplifier tout en gardant le cadre règlementaire. Elle note qu'un projet de circonscription, collectif, est peut être une voie intéressante à explorer.
- **Tableau des 108h** : nous soulignons que par sa forme-même il induit des dérives comme notamment la prise en charge d'élèves qui n'en ont pas nécessairement besoin ou celle d'élèves en grande difficulté, pour justifier des 60h d'aide directe au élèves. Nous demandons en quoi l'inspection sur le temps des AP est pertinente ? 80% des enseignants interrogés dans le cadre de l'enquête du SNUipp la jugent inefficace.
La DASEN souligne que les enseignants manquent de formation pour prendre en charge la difficulté scolaire, même ordinaire. Elle indique qu'il n'aura pas de posture rigide concernant le remplissage du tableau mais qu'il faut s'assurer que les élèves, qui en ont besoin, soient bien pris en charge. Elle ne veut pas que les enseignants constituent des groupes pour remplir les heures. Avancer sur la réflexion collective concernant la gestion des élèves en difficulté est parfois préférable à une prise en charge directe.
Nous demandons effectivement l'introduction d'un peu de souplesse et que l'administration fasse confiance aux enseignants pour une utilisation réellement bénéfique pour le fonctionnement de l'école et la réussite des élèves, en attendant la fin de ce dispositif sous sa forme actuelle.
Nous rappelons notre position syndicale : le SNUipp/FSU est pour la suppression des AP et la remise à plat de tous les dispositifs d'aide, mais aussi la création des postes de RASED supprimés.
Nous avons également informés la DASEN du fait que certains IEN ou certaines municipalités imposaient le créneau et la durée des AP.
- **Le cadre de plus en plus restrictif pour les autorisations d'absence exceptionnelles** (hors cadre de droit) qui conduit à des décisions autoritaires et aberrantes. Nécessaire pour la DASEN car problème de remplacement

et d'une augmentation importante du nombre des autorisations spéciales d'absence pointé par le MEN (rapport de l'IG).

- **LPC** : les collègues n'ont pas reçu de consignes départementales alors que le LPC est abandonné sous sa forme actuelle pour aller vers une nouvelle version simplifiée. Il ne sera pas mis en place sous la forme numérisée. La DASEN indique qu'on est en phase transitoire et en attente de consignes du MEN.

- **Evaluations d'écoles** : nous avons demandé quels étaient les critères pour le choix des écoles. La DASEN indique que les écoles sont choisies au hasard (5 par circonscription) et que le panel est diversifié. La DASEN dit que c'est une chance pour les équipes de bénéficier des conseils et de l'accompagnement de la circonscription !

Nous insistons sur la lourdeur de la procédure (protocole et document à remplir) et l'évaluation d'école est parfois mal vécue par les collègues. Nous pointons la dérive des missions des Conseillers Pédagogiques de Circonscription (CPC) qui visitent les collègues récemment inspectés (l'année précédente) dans le cadre des évaluations d'école. La DASEN précise que les CPC ont toujours déploré de ne pas avoir le champ libre pour intervenir auprès des collègues plus aguerris et que ces visites se font dans une démarche de conseil. Dans le cadre de l'évaluation d'école, les équipes de circonscription valorisent ce qui fonctionne bien et travaille avec les équipes sur les points faibles.

Pour nous, la co-intervention des CPC dans les évaluations d'école pose un problème d'identification de CPC pas les CPC (perçus comme des IEN bis) et de posture professionnelle (statut d'évaluateur). De notre point de vue leur rôle est celui de conseil et de formation auprès des enseignants en début de carrière ou en difficulté. Ils sont aussi amenés à intervenir auprès d'équipes mais sur la base de projet et du volontariat de ces dernières. Pour la DASEN, les CPC sont frustrés d'être ramenés à ce rôle.

- **Inspection individuelle** : Il subsiste toujours des disparités dans les procédures d'information des collègues inspectables en fonction des IEN malgré la circulaire de cadrage départementale. La DASEN fera un rappel aux IEN

Globalement, le SNUipp demande un relâchement de la pression et un retour à la confiance dans les personnels et leur professionnalisme. Il a rappelé qu'un rapport du Sénat mais aussi de M Debarbieux (délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire) ont mis en lumière le malaise enseignant et la souffrance au travail.

La DASEN considère qu'on fait dire aux rapports ce que l'on veut et qu'on les utilise quand cela nous arrange. Elle indique que la souffrance ordinaire au travail est prise en considération. Elle a demandé aux IEN qu'ils laissent les collègues faire leur travail dans leur classe et qu'ils leur évitent la paperasserie inutile.

3- Le mouvement des personnels 2013 :

Le SNUipp se félicite du retour à deux phases pour le mouvement, demande qu'il formule depuis 3 ans. Il interroge la DASEN sur le calendrier et les modalités de discussion sur le projet de circulaire (plus inscrit dans l'ordre du jour des CAPD comme les années antérieures)

Le SNUipp demande que le projet de circulaire du mouvement soit inscrit à l'ordre du jour des CAPD de novembre et janvier et soumis au vote de la parité syndicale comme auparavant

Il a rappelle son opposition aux vœux géographiques obligatoires.

La DASEN indique que le retour à deux phases est un souhait des trois DASEN de l'académie qui a été transmis au ministère via le recteur mais qu'ils suivront les recommandations de note de cadrage du MEN en l'espèce.

Elle préférerait un groupe de travail sur l'élaboration de la circulaire. A suivre donc.